

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 11 mai 2023

n° 083-23 C

Objet : RS - Précisions sur le poste et le recrutement du responsable d'exploitation eau potable à la direction de l'eau et de l'assainissement

- date de convocation le 05 mai 2023
- nombre de conseillers en exercice : 81

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi onze mai à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Barberaz, salle des fêtes, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 54

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Florence Bourgeois - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerinck - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Micheline Myard-Dalmaï - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Alexandra Turnar - Philippe Vuillermet
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Anne-Marie Barouti - Michel Dyen - Alain Saurel
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 15

de Jimmy Bâabâa à Isabelle Dunod - de Stéphane Bochet à Jean-Pierre Fressoz - de Daniel Bouchet à Alain Caraco - de Sophie Bourgade à Marie Bénévise - de Michel Camoz à Thierry Repentin - de Corinne Charles à Franck Morat - de Danièle Goddard à Arthur Boix-Neveu - de Jocelyne Gougou à Christian Berthomier - de Hélène Jacquemin à Luc Berthoud - de Laïla Karoui à Philippe Cordier - de Martine Lambert à Alain Thieffenat - de Pascal Mithieux à Philippe Gamen - de Raphaële Mouric à Christelle Favetta-Sieyes - de Benoît Perrotton à Sylvie Koska - de Walter Sartori à Aloïs Chassot

• conseillers excusés : 12

Frédéric Bret - Pierre Brun - Jean-Pierre Casazza - Maryse Fabre - Marcel Ferrari - Christian Gogny - Max Joly - Luc Meunier - Claire Plateaux - Damien Regairaz - Cécile Trahand - Céline Vernaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 11 mai 2023

délibération n° 083-23 C

objet **RS - Précisions sur le poste et le recrutement du responsable d'exploitation eau potable à la direction de l'eau et de l'assainissement**

Brigitte Bochaton, vice-présidente chargée des ressources humaines et de l'accueil des gens du voyage, indique que le poste de responsable d'exploitation eau potable à la direction de l'eau et de l'assainissement est à pourvoir.

Ce poste a pour objet d'encadrer l'ensemble des agents chargés du bon fonctionnement des ouvrages et des réseaux d'eau potable ainsi que des dispositifs de traitement de l'eau potable.

Vu l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique qui dispose que la délibération doit préciser, en cas de recrutement sur le fondement de l'article L. 332-8 de ce code, le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé,

Vu le tableau des effectifs,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : confirme que le poste de responsable d'exploitation eau potable à la direction de l'eau et de l'assainissement est un poste permanent qui a vocation à être occupé par un fonctionnaire relevant du cadre d'emplois des ingénieurs. Ce poste présente les caractéristiques suivantes :

Niveau de recrutement :

Catégorie A – cadre d'emplois des ingénieurs.

Missions confiées à l'agent :

- Manager les équipes des 3 services (production, distribution, automatismes) placés sous sa responsabilité (3 responsables de service, 9 chefs d'équipe, environ 45 agents).
- Mettre en œuvre des projets interservices en tant que chef de projets (conduire des réflexions, émettre des propositions puis mettre en œuvre des décisions).
- Participer à des groupes de travail sur l'élaboration du programme pluriannuel de travaux de renouvellement sur les ouvrages et les réseaux AEP en apportant la vision de l'exploitant sur l'état des ouvrages et réseaux d'eau potable et sur les orientations stratégiques de la direction.
- Superviser la planification périodique et pluriannuelle d'entretien et de maintenance des ouvrages, des réseaux d'eau et de leurs équipements pour optimiser leur fonctionnement et leur renouvellement et respecter les objectifs réglementaires.
- Vérifier l'exécution des prestations conventionnées avec les communes en particulier sur les ventes d'eau.
- Participer à la préparation budgétaire du budget de l'eau et suivre l'exécution budgétaire.
- Elaborer un suivi analytique de l'activité par paramétrage de l'outil de GMAO en cours de déploiement.
- Participer aux démarches QSE de la direction et impliquer l'ensemble des agents d'exploitation.
- Veille juridique en matière d'eau potable.

Rémunération de l'emploi :

Grille indiciaire et régime indemnitaire du cadre d'emplois des ingénieurs selon expérience.

Article 2 : confirme que si cet emploi ne peut être pourvu par une candidature statutaire, il sera possible de le pourvoir sur le fondement de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique, par un agent justifiant des qualités suivantes, dont la rémunération sera fixée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des ingénieurs, assortie du régime indemnitaire selon les dispositions prévues par la collectivité :

- être titulaire d'un diplôme de niveau Bac+5 dans les domaines de l'eau, de l'assainissement, de l'environnement ou de génie civil ou voirie,
- expérience professionnelle de 5 ans au minimum dans le secteur d'activité à un poste si possible équivalent,
- expertise technique et juridique en infrastructures et équipements des ouvrages et des réseaux d'eau potable,

- connaissance des techniques de traitement des eaux, des technologies et des caractéristiques des matériaux et des appareils utilisés dans le traitement des eaux,
- maîtrise de la réglementation en matière d'eau potable,
- connaissance du code de la commande publique et de la comptabilité des services d'eau et d'assainissement,
- management par projets et objectifs,
- technique d'animation et de pilotage d'équipes,
- principes et techniques de médiation et de résolution de conflits,
- savoir gérer des crises hydrauliques et sanitaires,
- maîtrise des outils bureautiques et si possible des outils de GMAO,

Article 3 : autorise le président ou son représentant à signer le contrat à intervenir le cas échéant.

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **083-23 C**

Objet de l'acte : RS - Précisions sur le poste et le recrutement du responsable d'exploitation eau potable à la direction de l'eau et de l'assainissement

Thème Préfecture : 4 - Fonction publique 1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T. 2 - Autres délibérations

Date de l'acte : 16 mai 2023

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20230516-lmc1H29463H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H29463H1

Date de transmission en Préfecture : 17 mai 2023

Date de réception en Préfecture : 17 mai 2023

Publication sur le site internet: mercredi 17 mai 2023